

**■ GONNEVILLE-SUR-MER**

# La commune s'engage dans un dispositif de protection des biens et personnes

Jeudi dernier, en toute fin d'après midi, a eu lieu, à la salle des fêtes, la signature de la convention de participation citoyenne entre la préfecture, la mairie et la gendarmerie nationale.

Le protocole s'est déroulé sous la présidence de Bruno Berthet, sous-préfet et directeur de cabinet du Préfet du Calvados, en présence du maire de la commune Bernard Hoyé, du colonel Christophe Junqua, commandant de groupement de gendarmerie du Calvados, d'élus et quelques citoyens volontaires pour être référents de quartier dans le cadre de cette démarche. « Cette signature est la phase finale de tout un travail communal et de partenariat avec les forces de l'ordre. C'est important de pouvoir avoir ce maillage et très important pour nous de vous avoir à nos côtés », souligne le sous-préfet Bruno Berthet.

Gonneville-sur-Mer devient ainsi la treizième commune du Calvados à s'engager dans ce protocole de protection des biens et des personnes, grâce au volontariat de onze référents qui seront en relation avec la gendarmerie. « Notre ambition est d'accroître la sécurité et de permettre aux habitants d'un même quartier de se parler.



**Bruno Berthet, sous-préfet, Bernard Hoyé, maire et le colonel Christophe Junqua, commandant de groupement de gendarmerie du Calvados ont conjointement signé la convention de participation citoyenne.**

Nous voulons ainsi promouvoir la solidarité de voisinage basée sur un partenariat entre les acteurs de la sécurité et les habitants en créant une chaîne de vigilance avec la remise du citoyen au cœur du système de sécurité », explique le maire Bernard Hoyé.

## Être les yeux et les oreilles

Ce nouveau dispositif consiste à faire participer les acteurs locaux de la sécurité et la population concernée, avec l'appui et sous le contrôle de l'État, à la sécurité de leur propre environnement. La participation citoyenne

visée à lutter de façon participative contre les phénomènes de délinquance multifformes.

Ces volontaires doivent bien connaître leur quartier et ses habitants car ils vont jouer le rôle d'intermédiaires entre la population et les services de gendarmerie locale. Onze habitants ont spontanément répondu favorablement à cette initiative. Ils seront sous la houlette du conseiller municipal Christian Exmelin et devront « avoir un œil vigilant sur les résidences dites secondaires ». Pour autant, « vous n'êtes pas des cow-boys, vous n'êtes pas des shérifs. Les référents ne

doivent pas se substituer aux forces de l'ordre et la vigilance doit porter sur le recueil d'infractions et la saisine des

forces de l'ordre », précise le maire. « C'est un choix courageux de s'engager dans cette démarche, parfois décriée

avant d'être comprise. Vous faites le choix d'être nos yeux et nos oreilles. C'est un engagement qui j'espère fera des émules », souligne le colonel Christophe Junqua.

Toutefois, ce dispositif ne comprend pas le règlement des urgences. Pour cela « il faut composer le 17 depuis le téléphone fixe ou le 112 depuis le téléphone mobile pour les situations d'urgence », complète Bernard Hoyé.

Maintenant que le dispositif est signé pour une période de 3 ans renouvelable, il sera renforcé par des panneaux d'affichage qui seront disposés aux entrées de la commune pour annoncer que la population du lieu reste vigilante et ainsi dissuader voleurs, rôdeurs et autres démarches délictuelles.

## Participation citoyenne : c'est quoi ?

Le dispositif de participation citoyenne est une démarche commune à la municipalité, à la population et à la gendarmerie, visant à renforcer la vigilance des habitants et à prévenir la délinquance. Basé sur le volontariat de référents, habitants de quartiers de la commune, ce dispositif encourage chacun à adopter une attitude solidaire et vigilante en devenant acteur de sa sécurité.

Les principaux objectifs de la démarche sont :

établir un lien régulier entre les habitants d'un quartier, les élus et les représentants de la force publique, accroître la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance d'appropriation, renforcer la tranquillité au cœur des foyers et générer des solidarités de voisinages, être à l'écoute des habitants, récolter les informations et observations, diffuser information et conseils pour sensibiliser les habitants à la sécurité.